

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juillet à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Eric MOULIER (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Christophe MORANGE (Madic), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil) à Philippe DELCHET (La Monselie), Céline BOSSARD (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 19 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 12 juillet 2024

20240718009DE

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE ENTRE SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE ET L'ASSOCIATION ELEVEURS DE SUMENE ARTENSE

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°20231207008DE du 7 décembre 2023, le Conseil communautaire a validé l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire frigorifique dans le cadre d'un projet de soutien au développement des circuits courts agricoles.

Une association spécifique « Eleveurs de Sumène Artense » a été créée. Son but est de mettre à disposition des outils/moyens pour le développement des circuits courts et de la diversification agricole. Son siège social est fixé au 8 parc d'activités intercommunal 15210 YDES. Son périmètre recoupe celui de Sumène Artense communauté.

Monsieur le Président précise que le véhicule frigorifique sera mis à disposition de l'association « Eleveurs de Sumène Artense ». Il donne lecture du contenu de la convention qui aura une durée de 3 ans, l'entretien et les réparations sont à la charge de l'association.

Il est proposé au Conseil de valider la mise à disposition pour une durée de 3 ans et de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec l'association « Eleveurs en Sumène Artense » pour une durée de 3 ans
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024
Date de réception de l'AR: 23/07/2024

15-241501055-20240718009DE-DE
A G E B I

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 18 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire **23 JUIL. 2024**
Transmise à la Préfecture le
Affichée ou notifiée le **23 JUIL. 2024**
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024
Date de réception de l'AR: 23/07/2024
15-241501055-20240718009BDE-DE
A G E D I